

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Quel avenir pour la défense européenne?

Bilan et perspectives dix ans après le 11 septembre

Patrice van Ackere

Contrôleur général de l'Armée française
Ancien Conseiller principal du Président
de la Commission de Défense et des Armées de l'Assemblée nationale française

Il y a un peu plus de dix ans, l'attentat du World Trade Center frappait les États-Unis en plein cœur. Ce rappel peut constituer le point de départ pour réfléchir sur notre situation, faire un bilan sur la défense européenne et en analyser les perspectives.

Il faut commencer par dire que la construction européenne a beaucoup progressé depuis la fin de la guerre froide, bien qu'elle semble se heurter de plus en plus souvent au scepticisme, lorsque ce n'est pas de l'hostilité. L'un des grands paradoxes de la situation actuelle vient de ce que de nombreux citoyens doutent de la capacité de l'Europe à résoudre leurs problèmes (certains pensent même que l'Eu-

rope est la cause de leurs difficultés), alors qu'il est désormais évident que les problèmes doivent être résolus au niveau où ils se posent, c'est-à-dire essentiellement au niveau européen. À l'heure actuelle, il faut donner aux Européens les instruments pouvant assurer leur indépendance face au reste du monde tout en sachant que, en ce qui concerne la défense, la décision d'en faire usage restera nationale, donc souveraine.

1. Bilan de la construction européenne dans le secteur de la défense

Depuis 1998, le bilan des progrès de la construction européenne dans le secteur

de la défense a plutôt tendance à être très positif. 1998, point de départ de cette analyse, correspond à la disparition d'un blocage qui existait depuis de nombreuses années et qui était dû à la vision contradictoire que la Grande-Bretagne et la France avaient de la défense européenne.

Alors que la Grande-Bretagne n'envisageait pas pouvoir être autonome de l'OTAN, la France considérait qu'il était possible de l'être. Le compromis atteint à Saint-Malo en 1998 conduisit à une déclaration commune dont le point essentiel était que *l'Union devait avoir une capacité autonome d'action*. À partir de ce moment-là, le rythme de l'histoire allait s'accélérer d'une manière que l'on ne pouvait pas prévoir à l'époque. Pendant les dix ans qui ont suivi la rencontre de Saint-Malo, la défense a été le secteur qui, après celui de la monnaie unique, a enregistré les progrès les plus rapides dans la construction européenne. Trois facteurs expliquent cette accélération. Tout d'abord, *l'accumulation de crises*, surtout celle du Kosovo. L'ampleur et la proximité de cette guerre barbare constituaient la négation même de l'une des bases essentielles du projet européen. Les différentes crises qui se succédèrent mirent en évidence que *la prospérité et la sécurité étaient désormais trop imbriquées* pour pouvoir les affronter séparément. Enfin, *le caractère multinational de la gestion des crises* devint inéluctable, autant pour leur ampleur et leur complexité que pour le besoin de légitimer les interventions dans les crises internationales dont les dimensions internes sont essentielles.

1.1. Conceptualisation d'une vision politique et d'une stratégie

L'UE a rapidement montré quelle était sa vision politique et adopté une stratégie sur l'impulsion du Haut Représentant pour la Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC). Le document intitulé

Stratégie européenne en matière de sécurité, adopté en 2003, est assez novateur, car il réunit les États membres pour définir les principales menaces apparues après la chute du mur de Berlin et les attentats terroristes du 11 septembre.

1.2. Une approche globale et pluridisciplinaire

Les premiers engagements européens dans la gestion des crises révèlent à quel point il est devenu impossible de les affronter exclusivement d'un point de vue militaire, en particulier lorsque la crise est provoquée ou alimentée par un ou plusieurs États faibles. Vice-versa, le développement du commerce et l'augmentation des aides financières ne suffisent pas à empêcher les crises. Cette double constatation révèle que l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée qui la différencie de toute autre organisation internationale. L'Union a désormais une approche globale de la sécurité et a démontré avoir la capacité de gérer la dimension politique, économique et militaire des crises.

1.3. Une relation satisfaisante et constructive avec l'OTAN

Depuis que la France et la Grande-Bretagne ont réussi à concilier leurs positions, et que l'Union a reçu leurs propositions, les rôles respectifs de l'Alliance atlantique et de la Politique européenne pour la Sécurité et la Défense ne constituent plus un sujet de friction entre les Européens. Différents accords ont été signés au niveau pratique (essentiellement les accords dits de "Berlin plus").

1.4. Les institutions qui facilitent le consensus et les procédures flexibles

Le nombre d'institutions compétentes en matière de sécurité et de défense créées

depuis 2000, notamment le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire, l'État major, la charge de Haut représentant, l'Unité de planification de la politique et d'alerte rapide, donne une idée de la dynamique européenne dans ce secteur. Une règle simple s'impose: la sécurité et la défense dépendent de la méthode intergouvernementale et de décisions prises d'un commun accord.

1.5. Une approche structurelle et technologique de la défense

Si l'action militaire à court terme exige des forces, des institutions et des procédures, à long terme elle a besoin d'un instrument lui permettant de tenir compte des aspects structurels, technologiques et industriels de la défense.

En créant l'Agence européenne pour la Défense, les 25 États membres de l'Union (devenus par la suite 27 deux ans après) ont permis à cette dernière de ne pas se limiter à réagir aux crises en cas d'urgence et de donner une certaine cohérence aux futures actions communes.

2. Les freins au développement de la défense européenne

Les obstacles au développement de la défense européenne et, donc, à la relance de la construction européenne par l'intermédiaire de la défense, sont encore nombreux.

2.1. Absence d'une perception commune de l'intérêt pour la sécurité

L'histoire montre qu'un degré de menace élevé est nécessaire pour que les Européens se rapprochent les uns des autres.

En Europe centrale et orientale, la prise du pouvoir par les communistes (coup de Prague en 1948 et différentes autres manœuvres) facilita la création de l'Union

occidentale en 1948 (qui deviendra l'Union de l'Europe occidentale, UEO, en 1954).

Par ailleurs, n'existe-t-il pas une corrélation entre l'agression qui conduisit à la guerre de Corée et l'adoption du traité de Paris qui créait la Communauté européenne pour la Défense, d'une part, et, de l'autre, entre les crises internationales de 1956 et la signature des traités de Rome en mars 1957?

2.2. Disparition de la menace militaire directe

L'effondrement du régime communiste soviétique et de ceux de l'Europe orientale représenta, à son tour, un frein au développement de la composante défense de la construction européenne.

Nous n'avons pas encore assez de recul pour analyser la perception commune des risques éventuels liés à la remilitarisation de la Russie, au rapprochement russo-chinois en matière de sécurité et à l'impact du terrorisme dans sa dimension globale apparue il y a un peu plus de dix ans, ce 11 septembre 2001 fatidique, avec l'attentat au World Trade Center.

2.3. Les divergences d'approche des États membres de l'Union européenne

L'appartenance à l'Union européenne de pays dont l'approche traditionnelle est de coopération, non pas d'intégration, comme les Pays-Bas et la Grande-Bretagne (malgré l'évolution de cette dernière, depuis fin 1998) et de pays neutres (comme l'Autriche, l'Irlande, la Finlande et la Suède) constitue aussi un frein au développement de la défense européenne.

2.4. L'existence même de l'OTAN

Pour les Américains, la défense européenne ne peut pas exister hors de l'OTAN (donc d'un contrôle américain), ne peut

pas créer de doublons par rapport aux capacités développées au sein de l'OTAN (les Européens ne doivent donc pas se donner les moyens d'une autonomie stratégique) et ne peut pas faire de discriminations entre des pays européens membres de l'Union et ceux qui ne le sont pas (comme la Turquie et la Norvège), ce qui exclut une défense européenne correspondant au projet politique qui sous-tend la construction européenne.

2.5. Le coût de la non-Europe de la défense

Bien qu'il soit certain que, à long terme, les économies d'échelle et l'amortissement des frais fixes (recherche et développement) sur de grandes séries de matériels militaires en diminuent les coûts, à moyen terme, les choses se présentent différemment. En l'absence d'accords spécifiques sur des caractéristiques identiques pour le matériel militaire à fabriquer en coopération, on a tendance à additionner les caractéristiques nationales et les caractéristiques communes. Le matériel résultant de ce genre de procédure est le plus grand dénominateur commun présentant une polyvalence pouvant satisfaire l'ensemble des besoins nationaux, mais il revient très cher. Le coût de la non-Europe en matière d'armements ne peut donc être que très élevé, comme le laisse présager le fait que les États-Unis disposent actuellement de 27 programmes d'armement majeur alors que l'Europe en a 89.

2.6. Les freins politiques

La défense est le dernier bastion de la souveraineté nationale, garante en principe de la survie des États, ce qui en fait un sujet extrêmement délicat. Il l'est d'autant plus dans les pays où les traditions constitutionnelles et politiques font de la souveraineté un bien inaliénable. La France,

par exemple, s'est constituée à travers une lutte historique sans interruption, contre le Saint-Empire, contre le Saint-Siège, contre les Anglais, les Espagnols, les coalitions et l'Allemagne. Puis elle dut, par la suite, faire de gros sacrifices pour protéger sa liberté et sa souveraineté face à l'expansionnisme soviétique. De la même manière, la sensibilité de la Pologne sur la question de la souveraineté s'explique par son histoire, car elle a dû lutter constamment pour sauvegarder son indépendance et son intégrité territoriale.

Le phénomène de la démocratie est en lui-même un frein puisque celle-ci est fondée sur les décisions de la majorité. Ce n'est pourtant qu'au niveau national que les décisions de la majorité peuvent être acceptées par la minorité puisque celle-ci a une perception suffisante de ce qu'elle a en commun avec la majorité pour en accepter les décisions. Bien que l'on puisse imaginer que, dans le futur, les pays européens deviendront suffisamment solidaires entre eux pour que ceux qui sont minoritaires acceptent une décision prise par ceux qui seront majoritaires, il est impossible de dire qu'aujourd'hui les États européens soient dans cette situation.

Le mythe du sang est encore très fort. Le général De Gaulle disait: "Lorsque des soldats de différentes nationalités accepteront de verser leur sang pour l'Europe, ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle existera". Et cette idée a conservé toute son actualité.

3. Les améliorations prévues par le traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne contient un certain nombre d'améliorations qui permettront à l'Union de devenir et de rester un acteur mondial crédible pour la paix et la sécurité internationale. Ce traité prévoit que le Conseil européen *identifie les intérêts et les objectifs stratégiques de l'Union.*

Dans ce traité, la Politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) cède la place à la Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC).

La section du traité relative aux dispositions concernant la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) va plus loin en précisant que la définition *progressive* d'une politique de défense commune conduira à une *défense commune* lorsque le Conseil européen aura pris une décision en ce sens.

Le traité élargit le champ d'action de l'Union en ce qui concerne les missions de maintien de la paix, dites "de Petersberg", se trouvant déjà dans le traité sur l'Union. S'y ajoutent ainsi des actions conjointes de *désarmement*, des missions de conseil et d'assistance en matière militaire, des missions de *prévention des conflits* et des opérations de *stabilisation* à la fin des conflits.

Ce traité contient une innovation fondamentale avec la *clause de défense réciproque* (en vertu de laquelle les États membres doivent porter assistance, avec tous les moyens dont ils disposent, à l'État membre ayant fait l'objet d'une agression armée sur son territoire) et une *clause de solidarité* en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle ou technologique qui oblige les États membres à se porter mutuellement assistance avec les moyens dont ils disposent, y compris militaires.

Dernier point, le traité de Lisbonne contient une grande innovation avec la *coopération structurée permanente* qui renforcera la collaboration entre les États satisfaisant à des critères de capacité de défense précis et souscrivant des engagements obligatoires en la matière.

Ce dispositif est plus flexible que celui des coopérations renforcées dans la mesure où le Conseil peut l'appliquer en prenant des décisions à la majorité qualifiée, alors que, dans le cas des coopérations renforcées, les décisions sont prises à l'unanimité, puisqu'elles concernent la politique

de sécurité et de défense. On peut toutefois affirmer que la construction européenne en matière de défense n'entame aucunement la souveraineté des États puisque, d'un côté, ceux-ci auront toujours le dernier mot sur le déploiement de leurs soldats et que, de l'autre, les États membres sont en train de mettre sur pied une défense commune qui ne sera en aucune manière une défense unique. Mais, alors que le processus qui a conduit à la monnaie unique avait commencé par la création d'un embryon de monnaie commune (ECU), rien de semblable n'a été envisagé en matière de défense.

4. Des pistes concrètes pour l'avenir

Une relance de la construction européenne à travers la défense devrait poursuivre quatre objectifs: visibilité, efficacité, transparence et cohérence de la politique de défense et de sécurité.

4.1. Une plus grande visibilité pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique

Une première initiative semble indispensable pour faire connaître à l'opinion publique l'existence d'une défense européenne: il faudrait regrouper toutes les unités multinationales existantes dans une "force européenne pour le maintien de la paix".

Nul besoin de créer de nouvelles unités, puisque cette force regrouperait des forces multinationales et des groupes tactiques déjà existants.

Ces forces représentent en elles-mêmes un progrès de la construction européenne, mais leur visibilité auprès de l'opinion publique n'est pas très élevée.

Une "force européenne pour le maintien de la paix" pourrait intervenir, sur décision du Conseil, dans toute situation correspondant à ses capacités sur mandat du Conseil de sécurité des Nations unies

ou bien à l'appel d'un gouvernement légitime et après conclusion d'un accord avec ce dernier.

Bien que réunissant des entités disparates, rien ne s'opposerait à leur insertion dans un système cohérent. Mais il faudrait doter l'Union d'une chaîne de commandement opérationnelle qu'elle n'a pas (voir ci-dessous § 4.2) et chercher les moyens pour en augmenter les capacités et garantir ainsi la cohérence et l'autonomie de cette force (moyens de transport, moyens de commandement, unités médicales, etc.)

Une deuxième initiative serait d'ordre plus symbolique puisqu'il s'agirait d'organiser, à l'occasion des fêtes nationales, des parades militaires où évolueraient des unités provenant de tous les pays membres de l'Union européenne, comme cela fut le cas à Paris le 14 juillet 2007.

4.2. Une plus grande efficacité

L'efficacité de l'Union européenne est en grande partie liée à sa *réactivité*. Il faut donc que l'Union dispose d'un État major militaire en mesure de planifier les opérations qu'elle prévoit et d'assurer un bon niveau d'entraînement et de préparation des forces de chacun. Il faut, en d'autres mots, donner à l'Union une compétence opérationnelle.

Le système actuel, qui s'appuie sur un État major très peu nombreux (moins de 100 officiers face aux 2000 de l'État major du SHAPE) et sur la possibilité de recourir aux moyens de l'OTAN (sur la base du mécanisme dit de "Berlin plus"), n'est pas satisfaisant. Ce dernier mécanisme rend l'Union dépendante d'États non européens et a besoin d'un délai de décision s'il s'agit de partenaires de l'Union (d'abord des États-Unis).

L'efficacité de l'Union dépend aussi de sa capacité à créer une *base industrielle et technologique de défense* (BITD). Il n'existe, aujourd'hui, ni avions de combat

européens, ni chars d'assaut européens, ni sous-marins européens.

Cette liste pourrait être longue. Résultat: des coûts unitaires élevés, des difficultés à exporter, une collaboration opérationnelle souvent délicate. Les choses étant ainsi, il faut accélérer les travaux dans le but de garantir aux Européens une stratégie commune en tirant toutes les conséquences.

Les Européens ne peuvent que choisir des interventions séquentielles logiques. Par exemple: définition des intérêts communs, évaluation des risques et des menaces qui pèsent sur ceux-ci, puis élaboration d'une stratégie et, enfin, définition des moyens pour la remettre en œuvre (forces, matériel, etc.).

4.3. Une plus grande transparence

Pour garantir une plus grande transparence, il faudrait agir dans les deux directions suivantes:

- réaliser un *Livre blanc* européen de la défense qui comprendrait, comme les pièces de la zone euro, une partie européenne et une partie nationale. La partie strictement européenne serait approuvée par le Conseil, tandis que la partie nationale (définie par le *Livre blanc* européen sur les obligations et les perspectives nationales) serait adoptée par les instances nationales compétentes;

- développer le contrôle démocratique qui doit être exercé sur l'Union européenne en matière de défense. Il semble difficile de progresser dans un secteur concernant la souveraineté des États et la vie humaine sans une légitimité démocratique totale.

Le Parlement européen n'est pas une réponse satisfaisante dans la mesure où les activités de défense sont soumises à un processus intergouvernemental. S'appuyer sur l'Assemblée de l'UEO poserait des problèmes: les pays membres de l'UE ne sont pas tous membres à part entière de

l'UEO, alors que l'avenir du traité de l'UEO est incertain. Son Assemblée est constituée de parlementaires nationaux dont très peu sont membres de la Commission de défense de leurs Parlements respectifs. Il faut donc trouver une formule originale de contrôle démocratique qui pourrait être exercé par une instance réunissant, d'une part, les représentants des Commissions des Affaires étrangères et de la défense des Parlements nationaux et, de l'autre, les représentants du Parlement européen.

4.4. Faire en sorte que l'Europe puisse devenir productrice de sécurité

L'attentat du 11 septembre a fait comprendre qu'il est désormais impossible de séparer défense et sécurité interne dans le plan stratégique. Cela implique une évolution des institutions et du processus décisionnel et, surtout, que l'Europe devienne productrice de sécurité, comme elle l'est devenue de stabilité monétaire. Il existe, en réalité, des secteurs où elle est productrice de sécurité: l'espace Schengen, la politique commune de délivrance des visas, des dispositifs de coopération comme Europol ou Eurojust, la coopération dans le secteur de l'observation spatiale, des normes similaires en matière de protection des frontières extérieures.

Il semble logique d'envisager un processus décisionnel associant défense et sécurité interne. Compte tenu, pourtant, qu'il est urgent d'appliquer les nouvelles modalités décisionnelles prévues par le traité de Lisbonne, une évolution de ce genre n'est possible qu'à long terme.

Dans cette optique, il faudrait commencer par créer une *force de protection* des frontières maritimes, aériennes et terrestres de l'Union européenne, qui regrouperait des unités militaires et civiles de nature policière. Une telle force, chargée de la protection des frontières, correspondrait aux attentes d'une opinion publique

inquiète des conséquences de l'application des accords de Schengen (criminalité organisée, terrorisme et immigration clandestine).

Une deuxième initiative pourrait concerner le *rapprochement entre la politique étrangère et de sécurité commune, d'une part, et les affaires intérieures, de l'autre*, afin de tirer les indispensables leçons du nouveau contexte stratégique. Le *continuum* entre défense et sécurité est aujourd'hui évident. Les grands problèmes de l'avenir (le terrorisme, la sécurité énergétique, la prolifération des armes de destruction massive, le trafic d'êtres humains et de stupéfiants, l'immigration incontrôlée, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire et l'effondrement des États faibles) s'insèrent dans ce *continuum*. Seule une approche globale de ces problèmes permettra aux Européens d'y faire face.

La première difficulté sera d'ordre institutionnel puisque, aux termes du traité de Lisbonne, les politiques relatives à la justice et aux affaires intérieures sont communautarisées, alors que la politique étrangère et de sécurité commune reste soumise à un processus décisionnel purement intergouvernemental. L'un des défis de l'avenir sera de réussir à coordonner ces deux types de politique.

5. La crise économique et financière doit conduire à un renforcement de la défense européenne

Depuis quelque temps déjà, nous traversons une période de crise économique et financière dont nous n'avons pas encore évalué toutes les conséquences. Pour l'heure, il est sûr que les hypothèses de croissance seront revues à la baisse pour nos pays, facteur de contraction de nos budgets supérieure à ce que nous avons connu jusqu'ici.

Dans ce contexte d'inévitable tension

budgétaire, nous pouvons avancer trois propositions concrètes.

La première est de mettre en commun les expériences de limitation des dépenses pour la défense. Les armées européennes devraient faire davantage de manœuvres analogues, ce qui limiterait les dépenses pour la défense, mais leur permettrait de conserver leurs capacités à porter à terme leurs missions. Il faudrait mettre sur pied un mécanisme permettant de mettre en commun les expériences de chacun dans un cadre multilatéral.

La deuxième proposition est d'organiser une recherche systématique de moyens de mutualisation réciproque (par exemple, échange d'une heure de vol avec quelques heures au simulateur).

Ce type de mutualisation pourrait s'inspirer d'un système de compensation analogue à celui des banques et permettrait la prise en charge des échanges de prestations entre les forces armées de nos États membres – et ceci de manière multilatérale –, ce qui simplifierait les tâches administratives importantes liées aux remboursements réciproques des échanges bilatéraux.

Troisième et dernière proposition con-

crète pour optimiser les dépenses pour la défense: chercher ensemble les manières et les moyens de faire des économies. Dans ce domaine, les possibilités sont multiples, à savoir: qualification européenne du matériel militaire pour éviter des procédures nationales longues et coûteuses, création d'un véritable marché européen de la défense, avec un engagement politique à avancer dans ce sens, au-delà de la directive en la matière sur le point d'être adoptée.

Nous ne pouvons pas conclure autrement qu'en insistant sur la nécessité pour l'Europe d'avoir une vision commune du monde, de se donner les moyens de son autonomie militaire et d'assurer un *continuum* entre sécurité et défense, d'appliquer une politique de stabilisation des régions proches (Balkans, Caucase, Méditerranée) et de construire un partenariat stratégique avec l'OTAN, la Russie, la Chine et l'Inde.

L'Union européenne pourra alors jouer un rôle fondamental pour la paix et la sécurité internationale, tout en ayant une identité où tous les citoyens européens peuvent se reconnaître. (Adaptation du "Bulletin européen")

TRAITONS BIEN LA TERRE
SUR LAQUELLE NOUS VIVONS:

CELLE-CI NE NOUS A PAS ÉTÉ DONNÉE PAR NOS
PÈRES, MAIS NOUS A ÉTÉ PRÊTÉE PAR NOS ENFANTS



www.veronikiholding.com

“Traitions bien la terre sur laquelle nous vivons: celle-ci ne nous a pas été donnée par nos pères, mais nous a été prêtée par nos enfants”. Ce proverbe résume bien la philosophie de la Veroniki Holding. Il figure dans la home page du site web www.veronikiholding.com et se situe dans le contexte de l’héritage entrepreneurial, culturel et éthique de Giuseppe Costantino Dragan. Cet héritage concerne la satisfaction du besoin énergétique, mais dans le respect de l’environnement, pour une économie au service de l’homme et pour la promotion de sa culture et de sa dignité. Ceci parce que, pour nous, la “culture de l’énergie” et “l’énergie de la culture” ne sont pas seulement un slogan, mais un principe et un critère à la fois entrepreneurial et éthique: en pratique, une philosophie de vie.

Les cultures et le dialogue: les paysages des hommes

Observations sur la Convention européenne du Paysage

Gian Maria Piccinelli

Doyen de la Faculté d'Études politiques "Jean Monnet"
de la deuxième Université des Études de Naples

La grande complexité du mot paysage et sa polysémie ont conduit à adopter des instruments normatifs supranationaux pouvant en expliquer de manière suffisamment large les contenus et, en même temps, offrir des méthodes d'intervention uniformes (paysages transfrontaliers). Je me réfère, en particulier, à la Convention européenne du Paysage signée à Florence en 2000, qui constitue une étape importante dans l'identification d'une nouvelle conception du paysage puisqu'elle renvoie à une notion partagée, très large, qui met au centre la méthode expérimentale – dynamique donc – de l'homme par rapport à l'espace.

L'art. 1 de la Convention donne une définition très large du paysage, ce qui permet d'étendre ses prescriptions à toutes les typologies d'espace: naturel, urbain, rural, englobant des éléments naturalistes, artificiels et culturels, matériels et immatériels.

Toutefois, c'est surtout l'élément anthropique qui devient essentiel pour comprendre vraiment la notion tridimensionnelle du paysage que la Convention nous offre: "le paysage désigne une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère dérive de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

La principale nouveauté réside dans la

transformation du paysage: de donnée purement géographique et spatiale il devient élément spatiotemporel (Pierre George) – et donc historique – qui se matérialise dans le présent en reliant passé et futur. L'adoption d'une vision anthropocentrique permet également de dépasser une vision purement esthétique du paysage qui prend une fonction éthique (par suite des valeurs permettant de percevoir d'une manière plutôt que d'une autre) et une fonction symbolique (à travers la force du signe et du système de signes qui y sont imprimés et qui interviennent dans le processus d'identification des valeurs réelles présentes sur le territoire).

Nous pouvons aussi dire que le paysage n'est plus seulement représentation du patrimoine physique et qu'il devient indissociable du facteur social au moment de l'analyse du contexte. Il n'est pas, non plus, seulement patrimoine culturel et se prête plutôt de plus en plus à jouer un rôle "politique" (au sens noble du terme) puisqu'il catalyse des instances et des options caractérisant le contrat social qui soude une Communauté donnée dans un espace et un temps déterminés.

Le lien entre évolution sociale et organisations territoriales pose le problème de la responsabilité des institutions, aux différents niveaux de représentation et de fonctions de gouvernement, dans l'évalua-

tion des intérêts qui sont à la base des interventions sur le paysage.

La Convention se pose deux objectifs principaux: a) promouvoir la protection, la gestion et la planification dans une optique de durabilité; b) organiser la coopération européenne dans ce domaine.

Pour atteindre ces objectifs, la fonction exercée par les groupes et les représentations intermédiaires, élément de jonction entre la société civile et les institutions, dont la tâche est de sélectionner les propositions les plus aptes à renforcer le bien commun et l'intérêt général en éliminant autant que possible les solutions égoïstes ou partisans, est fondamentale.

Dans cette perspective, le dialogue et la coopération sont des instruments clés. Le dialogue entre les partenaires sociaux et la coopération entre les acteurs institutionnels, du niveau local au niveau global, à l'image de cette même complexité du paysage qui, à travers des intersections et des juxtapositions, puis les complémentarités et les similitudes qui se révèlent, permet de lier un site à un territoire de plus en plus vaste, régional, national, européen et mondial.

La Convention offre 5 typologies différentes d'instruments que nous pourrions résumer de la manière suivante: 1) sensibilisation de la société civile à travers des actions spécifiques de communication; 2) formation et éducation de l'école à l'université et au monde du travail; 3) identification et classifications des paysages avec contrôle successif de leurs transformations; 4) formulation de la part des États et des Régions d'objectifs paysagers de qualité, partagés avec les populations intéressées; 5) adoption de mesures concrètes pour la protection, la gestion et la planification du paysage, de mesures de nature juridique et économique, administrative et fiscale, parallèlement à des activités de contrôle.

Pour satisfaire aux objectifs de la

Convention, il est indispensable de créer un Réseau européen des Paysages *Euro-landscape* en tant qu'organisme européen formé d'institutions publiques territoriales, d'universités et de la société civile, dont l'objectif principal est, justement, de motiver et soutenir, techniquement et politiquement, l'application des principes de la Convention au niveau local.

À Strasbourg, le 30 mai 2006, a été constitué le RECEP (Réseau européen des pouvoirs locaux et régionaux pour l'application de la Convention européenne du paysage) en tant qu'organisation internationale non gouvernementale à laquelle participent activement des institutions publiques territoriales des États membres du Conseil de l'Europe. La défense du paysage et le respect des prescriptions locales sont indissociables, d'où l'exigence qu'un organisme comme le RECEP, dont dépend l'application de la Convention Européenne du Paysage dans le grand réseau des Collectivités locales européennes, soit géré par des représentants politiques locaux auxquels est demandée la planification du territoire et la législation urbanistique.

Mais l'action des organismes politiques doit être sous-tendue par une application correcte des normes et des orientations politico-programmatiques au niveau administratif. Par ailleurs, il faut avoir une connaissance scientifique du problème sous tous ses aspects, car il est essentiel de trouver un point de rencontre et d'équilibre entre un concept d'une vaste portée épistémologique et d'ample signification, comme celui de la valeur paysagère, et son application sur des territoires spécifiques.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'*Eurolandscape*, il existe, parallèlement au RECEP, deux autres réseaux dont le rôle est d'assurer le lien entre les données techniques et politiques et l'analyse scientifique: *Uniscape* comme réseau des Universités et *Civilscape* comme réseau des Associations.

Quiconque s'occupe professionnellement de commerce et désire avoir un succès durable doit non seulement avoir les compétences et les connaissances indispensables mais aussi penser et agir honnêtement car cette activité se base sur des relations de confiance. Quelqu'un ne jouissant pas de la confiance d'autrui ne peut pas exercer cette noble activité humaine et doit en être tenu éloigné.

Those who work professionally in trade and wish to have lasting success, besides having the necessary skills and knowledge, must think and act with honesty because their activity is based on credit. If you don't have credit you cannot and must not be in trade and must be eliminated from this noble type of human consortium.

Cine se ocupă, pe linie profesională, de comerț și vrea să aibă un succes durabil, pe lângă a avea capacitatea și cunoștințele necesare, trebuie să gândească și să acționeze cu onestitate, întrucât activitatea sa se bazează pe credit. Iar cine nu are credit, nu poate și nu trebuie să fie comerciant, și trebuie eliminat din această nobilă grupare omenească.

Chi si occupa professionalmente di commercio e vuole avere successo duraturo, oltre alla capacità e alle conoscenze necessarie, deve pensare e agire con onestà perché basa la sua attività sul credito. E chi non ha credito non può e non deve essere un commerciante, e va eliminato da questo nobile consorzio umano.

Tiré de l'ouvrage: Iosif Constantin Dragăan,
Călătorie în timp, Viaggio nel tempo, Journey through time, Milano, 2008.



Prof. Giuseppe Costantino Dragan

L'EUROPE FACE À DES DRAMES HUMAINS
ET DES URGENCES SOCIALES
LA PROSPECTIVE POLITIQUE EUROPÉENNE
QUEL AVENIR POUR L'EUROPE?

UNE VIE POUR L'EUROPE: GIAN PIERO ORSELLO

"L'approche adoptée par l'Europe et les États membres pour lutter contre la traite des êtres humains est souvent confuse avec les politiques anti-migratoires suivies et tend à occulter les causes à l'origine de ces nouvelles formes d'esclavage de même que les responsabilités institutionnelles qui les rendent possibles."
Pippo Costella

"Il s'agit d'affronter, avec courage et détermination, les causes de l'important phénomène migratoire en étant convaincus de sa complexité, conscients de l'insuffisance des réponses isolées et plus persuadés encore qu'une véritable prévention ne peut pas se limiter à des interventions de police ou à des mesures d'éloignement et de rapatriement."
Carlo Mosca

"Aujourd'hui, l'Europe est appelée à jouer un rôle plus autonome. L'Europe est appelée à se mesurer sans plus tarder aux grands défis mondiaux. Il n'est plus concevable de penser à l'intégration européenne hors du contexte économique et politique de la globalisation et des défis du multipolarisme."
Mario Telò

"Pour mettre en œuvre un processus de changement de large portée, quel qu'il soit, les forces décisives sont la culture et le système de valeurs. Ce sont les deux aspects fondamentaux qui définissent toute époque historique et qui guident la construction du nouveau."
Dario Velo

"L'Union européenne a été le grand pari du vingtième siècle et reste la grande espérance du vingt-et-unième; une course d'obstacles que, de toute façon, les obstacles et les retards ne peuvent pas arrêter."
Valerio Zanone

*Contributions, figurant (en italien)
dans le nouvel ouvrage de la Fondation Européenne Dragan de:*

Maria Romana Allegri - Laura Baldassarre - Filadelfio Basile - Giorgio Bosco
Raimondo Cagiano de Azevedo - Furio Cerutti - Pippo Costella - Pier Virgilio Dastoli
Silvio Fagiolo - Umberto Leanza - Beatrice Machiavelli Rangoni - Maria Grazia Melchionni
Luigi Moccia - Carlo Mosca - Fosca Nomis - Federico Orlando - Daniela Orsello
Massimo Palumbo - Francesco Perfetti - Daniela Preda - Michele Prospero
Guido Ravasi - Giuseppe Sacco - Marco Scarpati - Valdo Spini - Mario Telò
Patrice van Ackere - Dario Velo - Valerio Zanone

Fondation Européenne Dragan

Le nouvel ouvrage



37

L'EUROPA DI FRONTE A DRAMMI UMANI ED EMERGENZE SOCIALI

EDIZIONI  NAGARD

EDIZIONI NAGARD

Un exemplaire: € 15,00. Versement sur le CCP n° 38608204 ou virement bancaire sur le Credito Artigiano, Agence 1 de Milan (IBAN: IT 31 C0351201602 000000033031), intitulés à: Edizioni Nagard, Via Larga 9, 20122 Milan.

La recherche des sources les plus profondes de la tradition culturelle européenne

Pour une redécouverte des études éliadiennes sur l'alchimie
à l'occasion de l'Année internationale de la chimie

Guido Ravasi

“Je me disais que l'homme, et l'homme européen aussi, n'est pas seulement celui de Kant, d'Hegel ou de Nietzsche. Que dans la tradition européenne [...] il y avait d'autres sources plus profondes. [...]. C'est la raison pour laquelle, pendant ma dernière année d'université, j'ai commencé à étudier les courants hermétiques et 'occultes' (la Cabale et l'alchimie) dans la philosophie de la Renaissance italienne. C'était le sujet de ma thèse.”

Mircea Eliade, *L'épreuve du labyrinthe*.

La Renaissance “vaincue”

Comme nous l'avons vu dans notre article précédent¹, chez Mircea Eliade, le passage définitif à une conception de l'alchimie en tant qu'expérience radicalement différente de la protochimie correspond à un processus de maturation intellectuelle très complexe qu'il est impossible de réduire à l'influence spécifique d'un seul auteur, par exemple Evola, ou d'autres écrivains traditionalistes.

L'hermétisme, l'alchimie, l'occultisme, le folklore et tout ce qui avait été relégué au rang de déchets des produits culturels et considéré comme des pratiques superstitieuses ou des absurdités sans fondement scientifique ou bien découlant, dans tous les autres domaines, d'adhésions acritiques, d'élan irrationnels, de séductions et de suggestions dangereuses, sont considérés par Eliade comme l'une des sources de connaissance où il faut puiser.

L'un des premiers symptômes de cette orientation est repérable dans sa thèse de doctorat intitulée *Contribuții la filosofia Renașterii* de 1928. Ici, la Renaissance italienne qui y est réévaluée est celle que nous pouvons appeler, en reprenant une définition de Roberto Scagno, la “Renaissance vaincue”, c'est-à-dire cette veine hermétique qui a été par la suite étouffée par la direction prise par la science moderne et qui peut permettre de mieux comprendre la Renaissance elle-même: “pot aduce lumini noi în înțelegerea fenomenului Renașterii și evului modern european”².

Pour la compréhension de l'homme universel

L'élargissement de l'horizon culturel, l'abandon de l'ethnocentrisme, la redécouverte de sources culturelles négligées constituent l'élément commun des

recherches qu'Eliade développera dans différentes directions mais dont le but est la compréhension de ce qu'il appelle l'"homme universel": "Je me disais que l'homme, et l'homme européen aussi, n'est pas seulement celui de Kant, d'Hegel ou de Nietzsche. Que dans la tradition européenne [...] il y avait d'autres sources plus profondes. [...]. C'est la raison pour laquelle, pendant ma dernière année d'université, j'ai commencé à étudier les courants hermétiques et 'occultes' (la Cabale et l'alchimie) dans la philosophie de la Renaissance italienne. C'était le sujet de ma thèse"³.

Dans la préface de *Cosmologie și alchimie babiloniană*, Eliade écrit: "A demonstra – cum am încercat noi în *Alchimia asiatică*: fascicula I – că alchimia indiană și chineză nu sunt științe empirice, nu sunt pre-chimii, ci tehnici mistice, soteriologice, nu înseamnă a face operă de erudiție, ci de a aplica o metodă oarecum revoluționară în cercetarea culturilor orientale, metodă care se poate dovedi extrem de fertilă în filosofia culturii"⁴.

Il est impossible d'assimiler l'alchimie à une phase préliminaire du développement de la chimie non seulement pour des raisons structurelles, mais aussi historiques.

Dans la Chine antique, Eliade remarque surtout que la culture chinoise se basait, dès cette époque-là, sur de nombreuses observations exactes faites sur des phénomènes naturels, une culture qui a "descouvert și adunat o sumedenie de fapte precise, privind toate fenomenele fizice și biologice"⁵.

La signification symbolique de l'alchimie

Eliade va jusqu'à affirmer que, si une opération alchimique peut avoir une signification scientifique, elle a toujours, à la fin, un sens symbolique (mystique ou métaphysique).

Il ajoute même que le sens symbolique est le seul qui intéresse vraiment l'alchimiste: "O operație 'chimică' poate avea un înțeles de laborator – dar are întotdeauna cel puțin un înțeles simbolic (mistic sau metafizic). [...] înțeles simbolic, *singurul care interesa pe alchimist*"⁶.

En ce qui concerne l'alchimie grecque et les considérations qu'Eliade fait à son sujet, il ne faut pas sous-estimer le rôle joué par les recherches de Sherwood Taylor. Eliade, dès *Cosmologie și alchimie babiloniană* de 1937⁷ et *Metallurgy, Magic and Alchemy* de l'année d'après⁸, reprend en partie, valorise et développe certaines idées qui existaient déjà chez Sherwood Taylor (notamment dans deux ouvrages de 1930 et de 1937) – encore au stade d'intuitions ou d'ébauche. Sherwood Taylor observait, notamment:

a) l'alchimie grecque n'est pas une proto-science: "We shall not find in alchemy any beginnings of a science"⁹ et, de manière encore plus nette: "At no time does the alchemist employ a scientific procedure"¹⁰;

b) la présence d'éléments "mystiques et symboliques" tout autre que secondaires;

c) en 1937, deux ans donc après la parution d'*Alchimia asiatică* d'Eliade, Sherwood Taylor ajoute qu'à cette composante mystique et symbolique, qu'il avait déjà soulignée en 1930, "cannot be given a literal interpretation"¹¹.

Eliade fait des considérations analogues pour l'alchimie babylonienne et pour l'alchimie indienne où il relève les mêmes erreurs d'évaluation que les chercheurs et les historiens ont commises dans l'interprétation de ces expériences. L'alchimie indienne n'est donc pas une pré-chimie, non seulement pour la diversité de ses objectifs et de sa structure ("Sunt două structuri mentale complet diverse"), mais aussi parce que "la chimie est, depuis le début, séparée de l'alchimie mais parallèle à celle-ci" ("Chimia există dela început, separată dar paralel, alături de alchimie")¹².

La chimie come “déstructuration de l'idéologie alchimique”

À ceux qui, au contraire, prétendent qu'entre chimie et alchimie il n'y a pas de solution de continuité et, notamment, qui insistent sur leur continuité structurale, Eliade répond que la relation que l'on peut reconnaître entre elles est la suivante: la chimie constitue la “déstructuration de l'idéologie alchimique”¹³. Relation, donc, de déstructuration ou de dégradation du sens originel de l'alchimie: “degradarea sensului originar – care era ‘organic’ și cosmic – al unui fenomen natural, la transformarea lui în ‘proces mecanic’. [...] *Nunta* devine *combinare*; *dragostea* devine *combustie*; *moartea* devine *neutralizare*, *incinerare*, etc. [...], secolul XIX a încercat să aplice aceste legi și asupra fenomenelor biologice și psihologice”¹⁴. L'art alchimique et la science moderne sont comme deux grands réciproquement incommensurables.

Déjà dans *Alchimia asiatică I*, Eliade avait annoncé que ce genre d'incommensurabilité, d'incompatibilité et d'implications respectives peuvent beaucoup contribuer à la compréhension de la genèse du monde moderne: “Deosebiri structurale dintre prechimie și alchimie încep a fi acum evidente. A urmări istoria conflictului subteran dintre experimentarea ‘mistică’ și experimentarea ‘științifică’ înseamnă a da seama de toate transformările care au condus la nașterea lumii moderne”¹⁵.

Tout ceci nous pousse à faire un rapprochement entre les positions de Mircea Eliade et celles de Carl Gustav Jung sur l'alchimie – pour le fait aussi que le psychiatre suisse a élaboré l'une des interprétations les plus intéressantes du phénomène alchimique – et nous le ferons non sans avoir d'abord fait quelques considérations sur l'interprétation jungienne de l'hermétisme qui fera l'objet d'un prochain article dans ces colonnes.

¹ Guido Ravasi, *L'un des problèmes les plus obscurs de l'histoire des sciences*, “Bulletin européen”, n° 736, septembre 2011, pp. 16-19.

² Mircea Eliade, *Cosmologie și alchimie babiloniană*, Bucurest, Vremea, cit., p. 93.

³ Mircea Eliade, *L'épreuve du labyrinthe. Entretiens avec Claude-Henri Rocquet*, Paris, Belford, 1978; tr. it. de Massimo Giacometti, *La prova del labirinto. Intervista con C. H. Rocquet*, Milan, Jaca Book, 1980, p. 24. Voir aussi Guido Ravasi, *Ermeneutica dell'ermetismo in Mircea Eliade* [Herméneutique de l'hermétisme chez Mircea Eliade], cit., pp. 134 seq. (l'italique est de la rédaction).

⁴ “Démontrer - comme nous avons essayé de le faire dans *Alchimica asiatică I* - que les alchimies indienne et chinoise ne sont pas des sciences empiriques ou préchimiques, mais des techniques mystiques et sotériologiques, ne signifie pas vouloir faire preuve d'érudition, mais appliquer une méthode plutôt révolutionnaire dans l'étude des cultures orientales,

méthode dont il est possible de démontrer l'extrême fécondité dans la philosophie de la culture” (Mircea Eliade, *Cosmologie și alchimie babiloniană*, cit., p. 6, traduction de la rédaction).

⁵ Mircea Eliade, *Alchimia asiatică I. Alchimia chineză și indiană*, Bucurest, Editura “Cultura Poporului”, 1935, cit., p. 25.

⁶ Mircea Eliade, *Cosmologie și alchimie babiloniană*, cit., p. 127.

⁷ Op. cit., pp. 128-131.

⁸ Mircea Eliade, *Metallurgy, Magic and Alchemy*, “Zalmoxis. Revue des études religieuses”, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1938, vol. I, p. 125.

⁹ Frank Sherwood Taylor, *A Survey of Greek Alchemy*, cit., p. 110.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Frank Sherwood Taylor, *The Origins of Greek Alchemy*, “Ambix”, 1, 1937, p. 42.

¹² Mircea Eliade, *Alchimia asiatică I. Alchimia chineză și indiană*, cit., pp. 68 seq. Voir

aussi dans ce même ouvrage, les pages 59-74 en plus de *Metallurgy, Magic and Alchemy*, pp. 125 seq. Voir aussi *Forgerons et Alchimistes*, Paris, Flammarion, 1956; tr. it. de Francesco Sircana, *Arti del metallo e alchimia*, Turin, Boringhieri, 2^{ème} éd., 1987, pp. 120-122.

¹³ Mircea Eliade, *Forgerons et Alchimistes*, cit., p. 9.

¹⁴ “Dégradation du sens originel – qui était organique et cosmique – d’un phénomène natu-

rel et sa transformation en un ‘processus mécanique’. [...] Les *Noces* deviennent *combinaison*; l’*amour* devient *combustion*; la *mort* devient *neutralisation*, *incinération*, etc. [...], le XIX^e siècle a essayé d’appliquer ces lois aux phénomènes biologiques et psychologiques”, Mircea Eliade, *Cosmologie și alchimie babiloniană*, cit., pp. 92-93 (traduction de la rédaction).

¹⁵ Mircea Eliade, *Alchimia asiatică I. Alchimia chineză și indiană*, cit., p. 7 seq.

AVIS AUX LECTEURS

Le Bulletin européen est un mensuel fondé en 1950 par Giuseppe Costantino Dragan. Son but était de favoriser l’intégration communautaire par le biais de la formation et du développement d’une conscience européenne. *Le Bulletin européen* est donc étroitement lié à l’activité de la Fondation Européenne Dragan qui poursuit le même but et qui est chargée de traiter les données personnelles dans le respect de la législation en vigueur sur la protection de la vie privée.

Par la présente, nous donnons communication à nos lecteurs que le Bulletin européen inaugure un nouveau système de messagerie et que, désormais, il sera envoyé aussi sous format électronique; nous les invitons donc à communiquer, au plus tôt, leur adresse e-mail au Secrétariat général de la Fondation Européenne Dragan, responsable des traitements des données, aux adresses indiquées ci-dessous. Ceux qui n’ont pas d’adresse e-mail ou qui désirent continuer à recevoir la publication sous forme papier, sont priés de nous indiquer une adresse postale.

En l’ABSENCE DE CONSENTEMENT, votre nom sera éliminé de notre listing.

Merci par avance de votre collaboration
Le Secrétariat général

MISE À JOUR/ENREGISTREMENT

La Fondation Européenne Dragan, en considération aussi des objectifs de ses statuts, est sensible à la **loi sur la protection de la vie privée** qui protège la confidentialité, l'identité personnelle, la dignité, ainsi que les autres droits et libertés fondamentaux.

Dans le but de respecter les garanties prévues par la loi, en premier lieu la "transparence", nous vous rappelons que vous pouvez décider, en répondant aux demandes ci-dessous, si et de quelle manière vous désirez que votre nom et vos données personnelles figurent dans les listes de la Fondation Européenne Dragan. **Si vous ne nous renvoyez pas le formulaire ci-dessous, vos données ne seront pas ajoutées et, si elles sont présentes, elles seront effacées.**

Le choix que vous allez faire pourra être librement modifié par la suite.

Nous vous invitons à introduire les données demandées en caractères d'imprimerie, de manière lisible, et à les envoyer au Secrétariat général de la Fondation, qui est chargé de la mise à jour du listing du *Bulletin européen*, publication envoyée gratuitement aux lecteurs qui en font explicitement la demande, aux adresses suivantes, de la manière que vous préférez:

E-mail: bulletineuropeen@fondationdragan.org

Fax +39 0258304790

Adresse: Fondation Européenne Dragan - Via Larga, 9 - 20122 Milan - Italie

Prénom _____ Nom de famille _____

E-mail _____

N.B. Seulement si vous n'utilisez pas l'adresse e-mail:

Prénom _____ Nom de famille _____

Rue _____

C.P. _____ Ville _____ Pays _____

Signature _____

Indiquer si vous préférez recevoir l'édition en italien ou bien, si elle est disponible, sa traduction en français _____

Aux termes et effets de l'art. 13 du décret législatif du 30 juin 2003, n° 196, la Fondation Européenne Dragan, responsable du traitement de vos données, vous informe que les données indiquées dans ce formulaire, que vous avez insérées facultativement et librement, seront enregistrées dans les listings de la Fondation et ne seront utilisées que pour vous envoyer le *Bulletin européen* sous forme papier ou numérique. Seul le "Responsable du traitement" (le Secrétaire général) et le personnel dûment "autorisé" peuvent accéder à ce listing. À n'importe quel moment, vous pourrez vérifier les données vous concernant et, éventuellement, les faire corriger en écrivant ou en contactant le responsable du traitement aux adresses indiquées ci-dessus.

De Bruxelles à Strasbourg

Compte rendu de l'activité communautaire

par *Nemo Nathan*

MALMSTRÖM: CONTRE LA XÉNOPHOBIE EN EUROPE EXPLIQUER LES AVANTAGES DU MULTICULTURALISME ET DE L'INTÉGRATION

26 juillet – Bruxelles – Cecilia Malmström, commissaire européenne aux Affaires intérieures, est intervenue sur les massacres commis le 22 juillet en Norvège, à Oslo et sur l'île d'Utoya, par Anders Breivik et a attiré l'attention sur le climat de haine contre les immigrés qui est en train de s'amplifier. Malmström a précisé que Breivik, au-delà de ses revendications idéologiques, est certainement un "déséquilibré", mais qu'il faut rester vigilant devant le danger représenté par les "mouvements populistes et anti-intégration qui créent un climat de haine contre les immigrés étrangers et qui sont en train de gagner du terrain en Europe". La commissaire européenne a exhorté les chefs d'États et de gouvernement à parler haut et fort pour condamner la violence et "expliquer les avantages du multiculturalisme et de l'intégration". D'autres mesures s'imposent comme surveiller et empêcher la diffusion de l'extrémisme, surtout sur Internet, identifier les jeunes à risque et reconsidérer la manière d'affronter au mieux les défis de l'intégration.

**Au-delà de
la tragédie
norvégienne**

**Surveiller
Internet**

SARKOZY-MERKEL: "UN GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE EUROPÉEN POUR LA MONNAIE UNIQUE"

16 août – Paris – Le sommet extraordinaire entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel pour trouver des mesures urgentes pouvant freiner la crise de l'euro, enrayer la chute des bourses et relancer l'économie s'est conclu avec l'annonce de deux propositions principales: la création d'un gouvernement économique européen pour la monnaie unique et la taxation des transactions financières. Le gouvernement économique européen devrait être composé des chefs

**Sommet franco-
allemand
extraordinaire**

La “règle d’or”

d’État et de gouvernement de la zone euro (qui comprend jusqu’ici 17 pays), se réunir deux fois par an et avoir un président en charge pour 30 mois. Nicolas Sarkozy a également convaincu Angela Merkel de soutenir au niveau européen l’introduction d’une taxe européenne ayant des fonctions anti-spéculation sur toutes les transactions financières. Il s’est aussi montré chaudement partisan de la prétendue “règle d’or” qui consiste à introduire dans les Constitutions nationales l’obligation de l’équilibre budgétaire. Par contre, Angela Merkel a réitéré son refus à l’introduction des eurobonds dont on parle avec de plus en plus d’insistance et qui sont considérés par beaucoup comme une solution incontournable pour les finances européennes.

RENCONTRE DE MAHMOUD JIBRIL, CHEF DU GOUVERNEMENT LIBYEN DE TRANSITION, AVEC LES LEADERS EUROPÉENS

Sarkozy: “Conférence sur la Libye à Paris”

25 août – Tripoli – Après plus de six mois d’insurrection et de guerre civile, les rebelles ont réussi à faire tomber le dernier bastion du régime de Kadhafi. Après avoir pris Tripoli et pénétré dans le refuge-bunker du dictateur, ils ont pratiquement mis fin à la période qui n’a été que trop longue où le pays a subi la domination du Raïs. Le président français, Nicolas Sarkozy, a annoncé son intention d’organiser à Paris dans les semaines qui viennent une Conférence internationale sur l’avenir de la Libye. Mahmoud Jibril, le chef du gouvernement libyen de transition, a déjà rencontré le président français et le Président du Conseil italien, Silvio Berlusconi, pour renouer des relations internationales, prendre de nouveaux accords et préparer les prochaines rencontres avec les leaders occidentaux.

NOUVEAU RECORD MONDIAL POUR LA BELGIQUE: 450 JOURS SANS GOUVERNEMENT

Le pays connaît la croissance!

6 septembre – Bruxelles – La Belgique consolide son record: depuis 450 jours, le pays survit (et plutôt bien!) sans gouvernement. Du reste, les prévisions de la Commission européenne annoncent un excellent résultat pour le PIB belge de 2011: 2,4 % à la fin de l’année. Le vide politico-institutionnel dure depuis le 13 juin de l’année dernière, le résultat des élections politiques ayant empêché de former un gouvernement. Les vainqueurs des élections, notamment les nationalistes flamands de la Nieuw-Vlaamse Alliantie guidée par Bart De Wever et les socialistes d’Elio di Rupo de la Wallonie n’ont pas trouvé les accords nécessaires pour former le gouvernement national. En réalité, cette difficulté vient de la “rivalité”

**... mais reste
divisé**

**Les paradoxes de
la Belgique**

sociale, culturelle et linguistique persistante entre Flamands et Wallons qui prend souvent les formes d'une division et d'une opposition structurelles auxquelles il est difficile de remédier. Avec ses 450 jours sans gouvernement, la Belgique continue à alimenter le Guinness des records. Au-delà du vide institutionnel, Bruxelles a très bien su gérer non seulement les affaires intérieures mais aussi la présidence européenne du deuxième semestre de 2010 qui revenait à la Belgique. Marc Uyttendaele, spécialiste des questions constitutionnelles de la Belgique, a déclaré que "l'antagonisme entre ces deux cultures n'est pas une raison suffisante pour envisager la séparation" et ajouté que l'"un des grands paradoxes de la Belgique est que nous avons réussi à avoir un État formé de communautés qui n'ont que leur nom en commun". Parmi les paradoxes de la Belgique, il faut aussi ajouter le fait que c'est l'un des pays fondateurs de la construction européenne et que Bruxelles représente, de fait, le siège principal des institutions communautaires, même si elle ne réussit plus depuis longtemps à trouver un accord pour former un gouvernement national.

**Le *Bulletin européen* est une tribune libre fondée en 1950 par J. Constantin Dragan
pour le développement du débat sur l'Europe.**

**Les opinions qui sont librement exprimées par les auteurs,
ne correspondent pas obligatoirement à celles de la revue.**

Bulletin européen

ISSN 0407-8438

Edizioni Nagard s.r.l.

Poste italiane Spa - Spedizione in abb. post. - D.L. 353/2003
(conv. In L. 27/02/2004 n. 46) art. 1, comma 1, DCB Milano

Direttore Responsabile: Guido Ravasi

Direzione e Redazione: Via Larga 9 - 20122 Milano

Tel. 02 58371400 - Fax 02 58304790 - bulletineuropeen@fondazioneDragan.org

Registrazione Tribunale Milano n. 390 del 3-6-1998

Stampa: Litografia Solari - Peschiera Borromeo (MI)

Associato all'U.S.P.I.

Date de clôture en rédaction: 6 septembre 2011





... si la *Communauté économique européenne* est la base de l'unification de l'Europe, la *Communauté culturelle* en permettra sa réalisation durable.

SOMMAIRE

Patrice van Ackere: Quel avenir pour la défense européenne?	
Bilan et perspectives dix ans après le 11 septembre	1
Gian Maria Piccinelli: Les cultures et le dialogue: les paysages des hommes. Observations sur la Convention européenne du Paysage	10
Guido Ravasi: La recherche des sources les plus profondes de la tradition culturelle européenne.....	16
Avis aux lecteurs	19
Nemo Nathan: Compte rendu de l'activité communautaire	21